Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 87 (1951)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIIe ANNÉE — No 6 10 février 1951

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *S. P. R. - Commission pour le choix des lectures: Rapport de 1950. —* **Vaud:** *Indemnité de résidence. — Assemblée de la S. P. V. — Amis des centres suisses de culture. — L'Algérie pense à nous! —* **Genève:** *U. I. G. M.: Assemblée générale du 31 janvier. —* **Neuchâtel:** *La pénurie du personnel enseignant préoccupe la presse. — Mise au concours. —* **Jura Bernois:** *Le régime de la gymnastique. — Places au concours. — Bravo les gosses!*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: **A. Chz.:** *Une œuvre d'importance. — Une très grande éducatrice vient de mourir. —* **Ad. Ischer:** *L'enseignement primaire en Belgique. —* **Roger Schaffter:** *L'école suisse de Gênes. — Barcelone. —* **E. Oberholzer** *et* **H. Lumpert:** *Pourquoi les résultats de l'examen d'histoire sont-ils si médiocres?*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R. — COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURES

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1950

Depuis un certain temps déjà, Mlle L. Pelet nous priait de lui trouver un successeur. Nous avons tardé tant que nous avons pu, car nous avons peine à renoncer à la collaboration de notre vice-présidente qui garde un esprit si clair, alerte et perspicace, un goût si averti de la chose littéraire. Cependant, il eût été indélicat de surseoir davantage à une décision aussi nettement arrêtée. Mlle Pelet s'en va donc, emportant notre respectueuse amitié, notre reconnaissance et nos vœux.

C'est dans le Bulletin bibliographique du 27 novembre 1920 qu'on lut pour la première fois les initiales L. P. En ces trente années d'obscur dévouement à la santé morale de notre peuple et de sa jeunesse, Mlle Pelet a parlé de 500 ouvrages divers. Se représente-t-on le nombre d'heures de travail gratuit ainsi accompli avec la meilleure grâce ?

Pour remplacer celle qui fut notre vice-présidente durant 25 années, il est fait appel à Mlle J. Schnell qui est une ancienne élève de Mlle Pelet. C'est une garantie et nous lui souhaitons la meilleure des bienvenues au sein de notre commission.

* * *

Afin d'élargir notre action et renouer les relations d'avant-guerre avec l'étranger, nous avons écrit à une vingtaine d'éditeurs français et belges. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions de cette démarche. L'essai tenté l'année dernière auprès de l'Association des libraires romands n'a pas eu de suite. Sans cesse, il faut rappeler, relancer, mendier presque, et c'est là besogne bien ingrate pour le secrétaire. Nous n'avons pas rempli tout notre programme, accaparés que nous fûmes par la préparation du congrès de la S.P.R.

Durant l'exercice écoulé, nous avons rendu compte de 4 brochures pour petits lecteurs, de 14 titres pour enfants de 10 à 16 ans et de 41

ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. En voici le détail : 6 romans ou nouvelles, 2 livres du genre épistolaire, 18 de géographie et voyages, 5 d'histoire, de notes biographiques et d'essais, 2 d'études littéraires et de linguistique, 4 de logique, de philosophie et de science, 1 de beaux-arts et 3 de poésie, ce qui fait monter à 4805 le nombre des ouvrages examinés par la commission depuis ses débuts, par cette commission qui approche doucettement de son cinquantenaire !

* * *

Grâce à la S.P.R., nous avons appliqué une nouvelle formule de publication qui nous a valu cette année une économie notable.

Voici de nos comptes les postes principaux :

Subventions	*Recettes*
Département fédéral de l'Intérieur	300.—
Département vaudois de l'Instruction	160.—
Département bernois de l'Instruction	150.—
Département neuchâtelois de l'Instruction	100.—
Département genevois de l'Instruction	50.—
Société pédagogique romande	200.—
Société pédagogique vaudoise	100.—
Société pédagogique du Jura bernois	50.—
Union des Instituteurs genevois 1949 et 1950	60.—
Union des Institutrices genevoises	30.—
Société pédagogique neuchâteloise	30.—
	Dépenses
Séance annuelle du 15. 1. 50 et déplacements	135.—
Publication 3 feuilles, 20 p., dans l'Educateur	530.—
Honoraires et frais du secrétaire-caissier	250.—

Les frais de la séance de ce jour seront à peu près les mêmes que lors des précédentes réunions. Mais nous avons tout un matériel à renouveler : fiches d'analyses, cartes, papier et enveloppes de correspondance.

Un mot encore, qui est une requête : les associations nous rendraient un signalé service en nous faisant parvenir assez tôt leur subvention afin que nous connaissions de combien nous pouvons disposer en cours d'année. Souvent, nous n'osons pas aller de l'avant par carence de fonds. D'avance, merci.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans remercier chaleureusement Charles Serex de nous avoir continuellement apporté ses avis compétents et son témoignage d'affectueux intérêt.

Sur ce, votre commission va se remettre au travail avec plus de zèle et de régularité, afin d'apporter à notre chère société romande sa modeste contribution.

Lausanne, le 21 janvier 1951.

Le secrétaire : A. Chevalley.

VAUD INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE ET LOGEMENT

Pour des raisons d'opportunité, le statut de 1947 ne pouvait régler la question des indemnités de résidence. Elle fut reprise par la suite pour être discutée dans le cadre de chaque commune. Il en résulta des solutions satisfaisantes, et d'autres qui ne le furent pas...

Sans méconnaître, ni sous-estimer les dépenses consenties pour l'instruction publique, nous constatons avec amertume que nos traitements et nos « avantages » ne cessent d'être attaqués à tout propos, pour tout et pour rien, parfois avec franchise, le plus souvent de manière insidieuse. Le fait n'est pas nouveau, mais à une époque où la quasi totalité des organisations professionnelles peuvent défendre leurs droits, où les libres aspirations permettent à chacun de choisir sa voie, il est inadmissible qu'on nous considère comme une classe matériellement privilégiée. Certaines réactions hostiles survenues au cours de ces derniers mois donnent à penser que, ici ou là, on cherche à se venger des frais occasionnés par le corps enseignant.

Telle localité refuse purement d'accorder une indemnité de résidence alors que les circonstances locales la justifient indiscutablement. Telle autre ne l'alloue qu'après un nombre infini de marchandage, non sans avoir pris des renseignements ailleurs, où l'on paie plus mal... Cette élégante et classique comparaison sauve évidemment la face et permet de se bomber le torse !

Est-ce, d'autre part, pour éviter une catastrophe financière qu'une commune hausse de 10 fr. par mois le loyer de son unique instituteur ? Et celle-là, où le collègue vient de s'acheter une modeste automobile pour sortir de son isolement, est-elle si mal en point qu'elle doive indirectement prélever un impôt sur la voiture en élevant le prix de l'appartement ?

Il nous répugne de pénétrer les causes de procédés si mesquins. Par contre, nous savons qu'ils sont extrêmement préjudiciables à la santé morale des collègues visés qui, dans la solitude de leur village, interprètent ces mesures comme un désaveu ou une invitation à les voir partir. Ils en souffrent et, s'ils n'ont pas le caractère bien trempé, ils en accusent le contre-coup.

En cas de contestation, seul l'office du contrôle des prix joue le rôle d'arbitre. Aucune autre instance ne peut se substituer à cet organisme. Sans douter un instant de la compétence et de l'équité de ses agents, nous pensons, qu'en règle générale, l'instituteur et la commune ont d'autres arguments à échanger que les normes officielles établies par les spécialistes de la gérance ou de la construction. Pour être équitable, relevons que nombre de communes considèrent leurs maîtres comme de bons serviteurs et qu'elles appliquent des conditions acceptables. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi partout ? O. R.

ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

L'assemblée de la S.P.V. a tenu ses assises annuelles à Lausanne, le dimanche 28 janvier 1951.

M. Berseth, président, souhaite la bienvenue à une nombreuse assistance et à MM. Adrien Martin, chef de service de l'enseignement primaire, Chevallaz, directeur de l'Ecole Normale, Delay, président de la S.P.R., ainsi qu'aux délégués et représentants de diverses associations.

Le « Chœur des Jeunes », dirigé par notre collègue Charlet, animateur modeste et fervent, interprète des œuvres d'inspiration religieuse et profane, allant de la Renaissance à Jaques-Dalcroze, en passant par Schütz, Bach et Guy Ropartz. La beauté des exécutions impressionne vivement l'auditoire, qui manifeste son enthousiasme par de chaleureux applaudissements.

Après une si parfaite introduction, le président a le bon goût de supprimer le traditionnel « chant de l'assemblée ». Il rappelle le succès du Congrès de Lausanne, remercie M. André Chabloz et ses collaborateurs pour leur précieux travail et félicite notre collègue Beauverd pour son courageux article paru récemment dans l'Educateur.

Il évoque la mémoire de 26 membres de la S.P.V. décédés en 1950 (5 actifs et 21 honoraires). Puis il donne la parole à M. Daniel Kohler, président S.P.V., pour la lecture de son rapport.

Notre société compte 1387 membres actifs et 30 membres auxiliaires, c'est-à-dire la presque totalité du corps enseignant vaudois. L'an dernier, la commune de Chamblon a remis à son instituteur, G. Thévenaz, le titre de bourgeois d'honneur.

La S.P.V. a effectué les dons habituels au Musée scolaire cantonal, à l'Asile d'Echichens, à l'Ecole Normale, aux brochures O.S.L., à l'établissement du Repuis près de Grandson. Elle a participé à la collecte faite au sein de la Fédération en faveur des enfants d'Europe.

La « Caisse de secours » a de nouveau rendu de précieux services aux collègues visités par la maladie, le deuil, les revers de toute espèce. Elle permet de traverser une période difficile et fait renaître l'espoir.

La S.P.V. entretient des relations suivies et cordiales avec le Département de l'Instruction publique, les sections romandes, la Société vaudoise des maîtres secondaires et la Commission de gestion du Grand Conseil. Il est toutefois regrettable que malgré le vif intérêt que semblèrent manifester MM. les commissaires au sujet de la création d'une commission paritaire de l'enseignement, rien, dans ce sens, n'ait encore été fait.

Le **plein effet du statut** a enfin atteint le port. Mais le **projet de loi sur les retraites** est toujours en haute mer et entouré d'écueils. Une commission extra-parlementaire étudie l'avant-projet, qui doit encore passer par plusieurs étapes avant d'aboutir devant le Grand Conseil. Le 23 septembre, une assemblée extraordinaire de délégués accepte le rapport qu'on lui présente et demande le « statut quo » en ce qui concerne les années de service donnant droit à la retraite : 30 ans pour les dames, 35 ans pour les messieurs. Quant à **l'allocation complémentaire des institutrices mariées,** elle risque de sombrer sous le coup d'une décision qui paraît au comité illégale, arbitraire et injuste.

Une commission a été nommée pour étudier le projet de la nou-

velle loi primaire. Trois collègues, désignés par la S.P.V., ont été appelés à siéger dans cette commission. La S.P.V. souhaite que ses relations avec le Département ne se limitent pas à des questions d'ordre purement matériel. Elle aimerait apporter plus souvent sa pierre à l'édification de l'Ecole vaudoise.

Echichens a le vent en poupe. Grâce aux Ecoles de Nyon, les enfants peuvent manger maintenant dans de la vaisselle de porcelaine. Une nouvelle classe vient de s'ouvrir. Collecte et campagne de presse ont rapporté des sommes encourageantes. Que la S.P.V., marraine de cette sympathique institution, veille avec toujours plus de sollicitude et de générosité aux destinées de sa filleule !

Le président remercie M. Jacques Burdet qui, avec compétence et désintéressement, a bien voulu présenter au corps enseignant, dans une douzaine de régions du canton, son remarquable manuel « L'Accord Parfait ».

Pour terminer, M. Kohler nous engage à rester unis et sans reproche, à donner à nos enfants calme, joie et confiance, à créer dans nos classes une seconde famille où l'on apprend la beauté de l'entraide, la richesse de la solidarité, la grandeur de la tolérance.

Ce rapport élégant, précis et plein de cœur est longuement applaudi.

* * *

Les différents rapports de comptes et le budget 1951 sont adoptés. La cotisation annuelle des membres est fixée à 23 francs.

La S.P.V. décide de verser 1000 francs pour le « Fonds Ramuz » et 500 francs pour les « Victimes des avalanches ».

M. Chabloz relève les bénéfices de la collaboration entre dames et messieurs au sein de la Pédagogie. Par le suffrage féminin, en faveur duquel il rompt généreusement une lance, il voit la possibilité d'étendre à la société les bienfaits d'une telle collaboration. Il est chaleureusement appuyé par M. Petit, qui pense qu'une attitude hostile à l'égard du vote des femmes serait un désaveu flagrant de certaines thèses adoptées lors du Congrès de Lausanne.

Sur une proposition de M. Michel, l'assemblée générale charge le Comité central d'intervenir auprès du Départemeni de l'Instruction publique pour qu'à l'avenir le corps enseignant vaudois, représenté par la S.P.V., soit consulté sur tous les problèmes concernant l'enfance en général et la vie de l'école primaire vaudoise en particulier, par le moyen d'une commission paritaire de l'enseignement.

M. Berseth, président original et plein d'allant, félicite le Comité central pour sa fructueuse activité et remercie MM. Kohler et Pache (Sottens), arrivés au terme de leur mandat.

Le Bureau de l'assemblée est réélu par acclamation : M. Berseth (Saubraz), président ; Mlle J. Chessex (Lausanne), secrétaire ; MM. Patthey (Faoug), Regamey (Morges) et Golay (Cossonay), membres.

Pour l'élection de deux nouveaux membres au Comité central, quatre candidats étaient présentés. Ont été élus : MM. Adolphe Jeanprêtre (Yverdon) et Pierre Gudit (Cossonay). M. André Dallinges est membre suppléant.

J. C.

AMIS DES CENTRES SUISSES DE CULTURE

QUELQUES NOTIONS DE DROIT USUEL

Cours donné le mardi à 20 h. 30 au Foyer Coopératif, Caroline No 13, par **Mlle .L. Comte,** avocate : **Le droit de la famille**

13 février : Effets du mariage relatifs à la personne des époux.
20 février : Situation juridique de la femme mariée.
27 février : Régime matrimonial.
6 mars : Divorce.

Chaque exposé sera suivi d'un entretien. Prix du cours, 5 fr. Une séance 1 fr. 20. — S'inscrire auprès des Amis des Centres Suisses de Culture, à la rue de Bourg 6 (Cartel Romand HSM), ou à l'entrée le mardi soir.

L'ALGÉRIE PENSE A NOUS !

Le directeur d'une école algérienne comprenant 11 classes serait heureux de pouvoir correspondre avec des amis suisses. Fervent partisan des techniques de Freinet, il fait imprimer par ses élèves un journal : « Au Pays des Asphodèles ». Les collègues intéressés pourront en obtenir quelques exemplaires auprès de J.-P. Tüscher, Sassel (Vd).

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 JANVIER

Présidence : **Ad. Lagier**

1. **Mutation.** — Notre collègue **Robert Jaquet,** nommé dans l'enseignement secondaire, nos collègues **S. Beyeler, Ch. Ramseyer, F. Guillermin** et **A. Tœrnblad,** atteints par la limite d'âge, nous ont fait parvenir, souvent en termes touchants, leur démission de membres actifs.

A l'unanimité, l'assemblée les nomme membres honoraires de notre association, ainsi que notre collègue **Ed. Ducor,** également démissionnaire.

Nos jeunes collègues **Roland Hinderberger, Roger Pittard, Jean-Jacques Probst** et **Jean Tochon** ont été admis à l'unanimité comme membres actifs de l'U.I.G.

Nos meilleurs vœux aux anciens et bienvenue aux nouveaux !

2. Le président **Nussbaum** renseigne l'assemblée sur le travail, les démarches et l'action du Comité pendant ces dernières semaines, notamment en ce qui concerne la revalorisation de la profession, la question de l'écriture et celle de l'assurance en cas d'accidents non professionnels.

3. Notre collègue **J.-J. Dessoulavy** préside une commission qui travaille fort et ferme pour rassembler une documentation en vue de rénover l'enseignement de la géographie. Malheureusement retenu par un accident, notre collègue a fait parvenir son rapport à notre président, qui en donne lecture.

Par l'entremise du collègue Pierrehumbert, la « Swissair » met à notre disposition de magnifiques photographies que la commission de géographie se propose de faire reproduire et qui constitueraient des documents de premier ordre pour les instituteurs. Ce serait là un complément extrêmement utile au bouquin qui doit bientôt paraître.

Dans quelle mesure le Département de l'Instruction publique s'intéressera-t-il à l'édition de ces séries de photographies, c'est ce que notre président tâchera de savoir dans un avenir prochain. Une autre commission, celle du « plan d'études » s'est réunie plusieurs fois et a examiné la possibilité de remplacer le plan d'études actuel par un plan nouveau, répondant aux exigences de la vie de cette deuxième moitié du siècle.

En l'absence de Géo Piguet, président de la commission, notre collègue **Roller** nous renseigne sur les opinions de ses membres.

Un groupe d'instituteurs est décidé à faire un sondage de l'opinion publique et de s'adresser pour cela à un institut (genre Gallup) qui s'est spécialisé dans les enquêtes de ce genre.

Les renseignements recueillis pourraient donner d'utiles indications sur l'orientation future de l'enseignement.

Pour le moment, nous explique notre collègue Duchemin, il ne s'agit pour le département que de réimprimer le plan d'études de 1942, dont l'édition est épuisée, en tenant compte des changements survenus depuis cette date dans les programmes et les manuels, de façon à ce que toutes les personnes appelées à enseigner dans nos écoles (jeunes collègues et suppléants) aient un plan de travail et le résumé des matières à enseigner.

4. Le chef du Département de l'Instruction publique a examiné avec ses collaborateurs directs les thèses votées au Congrès de la S.P.R., à Lausanne, et a communiqué à notre président un « cahier » qui contient la réponse du Département. M. Picot se déclare tout disposé à une discussion sur cet objet avec notre comité ou une délégation de notre association.

Une commission, présidée par **S. Roller,** étudiera d'abord le point de vue du Département.

5. Aux **propositions individuelles,** nos collègues **Paulex** et **Herbez** demandent au comité d'examiner :

a) la question des leçons particulières données par des instituteurs,

b) celle des allocations familiales et de leur versement au cas où un bénéficiaire est victime d'un accident non professionnel.

En résumé, séance très intéressante qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique et dans laquelle la pédagogie avait la place d'honneur ! Ad. L.

Souscription pour les victimes des avalanches. — Le Comité informe tous nos collègues qu'ils auront l'occasion de manifester leur sympathie aux victimes des avalanches lors de notre assemblée adminis-

trative du 22 février ; une feuille de souscription circulera pendant l'assemblée.

Réservez vos dons pour l'action de votre association !

Ad. L.

NEUCHATEL

LA PÉNURIE DE PERSONNEL ENSEIGNANT PRÉOCCUPE LA PRESSE

A plusieurs reprises, avec une satisfaction certaine, nous avons lu des articles de journaux que des auteurs étrangers ou non à l'enseignement ont écrits sur cette troublante question.

Il est vrai que le problème du recrutement du corps enseignant devient inquiétant. Il n'y a plus rien à dissimuler. Les villes, récemment, n'ont été autorisées à mettre au concours qu'un nombre très limité de postes, un tiers à peine, en moyenne. Si cette mesure de prudence n'avait été prise, on aurait assisté au passage d'un bon nombre d'institutrices surtout, d'instituteurs aussi, de la campagne à la ville. Ainsi, plus d'une vingtaine de classes seraient **sans** titulaire... Les villes peuvent parer à l'insuffisance grâce à la bonne volonté d'institutrices retraitées ou mariées.

Cette situation sera un des arguments les plus convaincants à avancer en faveur de la revalorisation de nos traitements.

Les correspondants de journaux auxquels nous nous référons voient les raisons les plus diverses à la carence du personnel : la suppression de certaines sections pédagogiques de district, la concentration au chef-lieu des derniers semestres d'étude avec le risque de fuite des candidats à l'université, la réclame faite à l'avantage de professions techniques et industrielles au détriment de l'enseignement, le désagrément pour plusieurs d'avoir à passer quelques années à la campagne avant de pouvoir obtenir un poste en ville, l'attrait de salaires supérieurs dans l'industrie, et la crainte d'affronter la mentalité parfois déconcertante de la jeunesse actuelle.

Ces considérations, plus ou moins pertinentes, n'excluent en rien le fait que, le jour où nos traitements seront stabilisés et améliorés, où le peuple souverain jugera que nous les méritons, la profession reposant sur un fonds de plus grande sécurité, aura l'heur de plaire à un plus grand nombre de jeunes gens.

De deux choses l'une, ou la profession d'instituteur n'est pas digne d'être rétribuée (qu'alors on ferme les classes, qu'on diminue le temps obligatoire de scolarité) ou le peuple pensera qu'il doit enfin faire abstraction de tout raisonnement superficiel égoïste, injuste, et réfléchira aux conséquences de la pénurie actuelle qui s'accentuera encore et portera atteinte aux intérêts supérieurs du pays dont nous avons la mission d'engendrer l'avenir par l'éducation de nos enfants. Le citoyen neuchâtelois voudra-t-il se rendre compte qu'il a le pouvoir de compromettre une si noble cause et de résoudre un problème aussi grave ?

W. G.

MISE AU CONCOURS

La Chaux-de-Fonds. — Le poste de **directeur des écoles primaires** est mis au concours ensuite de la retraite du titulaire.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1951-1952.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui et curriculum vitae **jusqu'au 21 février 1951** à M. André Guinand, président de la commission scolaire et en aviser le Département de l'Instruction publique.

Renseignements éventuels fournis par la direction des écoles primaires.

JURA BERNOIS

LE RÉGIME DE LA GYMNASTIQUE

On en a souvent discuté. Voici maintenant les instructions définitives édictées par la Direction de l'Instruction publique :

Dans les deux premières années, l'enseignement de la gymnastique comprendra au moins 80 heures ; dans toutes les autres au moins 100 heures. Dans ces nombres peuvent être inclus les après-midi de sport, les exercices dans le terrain, les excursions, les courses instructives, la natation, la luge, le ski et le patinage. Là où les conditions d'enseignement se révèlent difficiles — petites communes — ces normes peuvent être ramenées respectivement à 70 et 80 heures. Enfin, les programmes seront établis de telle sorte que 3 heures hebdomadaires puissent être données.

A n'en pas douter tout le corps enseignant a toujours considéré l'enseignement de la gymnastique comme un facteur d'équilibre et d'harmonie pour notre jeunesse. Nous souhaitons maintenant que l'autorité intervienne énergiquement auprès des communes afin qu'elles mettent à la disposition du corps enseignant des terrains, des halles et du matériel ad hoc ; il y a encore trop de « misère » dans ce domaine. Alors seulement les maîtres auront « le feu sacré » et l'enthousiasme.

PLACES AU CONCOURS

La Feuille officielle scolaire en publie une douzaine, quatre pour institutrices et huit pour instituteurs. Nos collègues prochainement diplômés n'auront donc pas de peine à « crocher » dans le vif...

Au sujet des avis de concours, la Direction de l'Instruction publique rappelle aux autorités scolaires les délais d'insertion.

BRAVO LES GOSSES !

Il suffit de parcourir la presse de chez nous pour être averti que le cœur de nos gosses a parlé : un grand nombre de classes ont versé leur obole en faveur des sinistrés des avalanches. Merci, écoliers jurassiens ! Merci, collègues !

Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UNE OEUVRE D'IMPORTANCE

Dans son numéro du 27 janvier dernier, l'Educateur a déjà annoncé la parution du « Lexikon der Pädagogik » en 3 volumes dont le premier vient de sortir de presse. Un tel événement ne saurait laisser indifférent le corps enseignant romand qui saluera avec joie une telle œuvre qui offre l'énorme avantage de contenir l'essentiel des renseignements dispersés dans des milliers d'écrits souvent difficiles à trouver.

Tous nos collègues romands que la langue allemande n'effraye pas trop voudront posséder — ou faire acheter par les bibliothèques pédadogiques — cette mine riche d'une matière substantielle réunie par plusieurs centaines d'auteurs compétents de Suisse allemande, de Suisse romande — on trouve avec plaisir les noms du général Guisan, de MM. E. Briod, C. Dudan, Ad. Ferrière, O. Forel, Ls Meylan, A. Rey, etc. — et aussi de nombreux étrangers. On devine la valeur de l'œuvre réalisée par cette collaboration internationale qui unit des professeurs d'université, des maîtres de gymnase, d'école secondaire et d'école primaire.

Un rapide examen du premier volume nous permet de constater que l'œuvre tient ce qu'elle promet et des articles comme Heimatkunde, Gruppenunterricht, Graphologie, Gestaltpsychologie, Jugendhilfe, Jugendlitteratur ou Jugendnöte — pour ne citer que ceux que nous avons eu le temps de lire — présentent un tour d'horizon, une orientation d'une incontestable utilité.

On ne peut souscrire qu'à l'œuvre entière : 3 volumes pour le prix forfaitaire de 125 fr. (160 fr. en librairie dès le 15 février) payable en une seule fois ou en 3 fois à réception de chacun des volumes : 1er et 2e volumes 47 fr. 50 chacun, 3e volume 30 fr.

On souhaite que les Romands soient nombreux à utiliser le bulletin ci-dessous ; ils ne pourront que s'en féliciter.

A. Chz.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Le soussigné commande à la librairie A. Francke, à Berne,

..... exemplaires « **Lexikon der Pädagogik in 3 Bänden** »
Editions A. Francke S.A. Berne

au prix à forfait de **Fr. 125.—** (valable jusqu'au 15 février 1951. Prix après cette date Fr. 160.—).

Date .....

Nom et domicile .....

UNE TRÈS GRANDE ÉDUCATRICE VIENT DE MOURIR

Mme Maria Boschetti-Alberti, une très grande éducatrice vient de mourir, le 20 janvier, à Agno, au Tessin, où elle avait exercé dans une classe primaire supérieure que l'on était venu voir de toutes les parties du monde. Elle fut la première en Suisse à introduire dans son enseignement le travail individuel : liberté de choix, liberté du moment, liberté de la durée. Et ses élèves achevaient en sept mois ce que les autres mettaient dix mois à apprendre. Le grand réformateur scolaire italien, G. Lombardo-Radice, faisait grand cas d'elle. Les conférences qu'elle a faites à Genève, à Paris et ailleurs attiraient les foules. Aujourd'hui encore, des milliers d'institutrices s'inspirent, en Suisse et en France, de ses directives. Elle demeurera dans l'histoire de la pédagogie comme une éducatrice populaire d'avant-garde qui aura fait honneur à son pays et à son canton.

P.S. — Le jour même de la mort de Mme Boschetti-Alberti, le 20 janvier, sortait de presse à Brescia, aux éditions de « La Scuola », le dernier livre qu'elle avait préparé : **La Scuola serena di Agno.** La famille en deuil l'a reçu le 25.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN BELGIQUE

On sait que M. Ischer, avant de commencer son activité de directeur des études pédagogiques à Neuchâtel, a fait un voyage d'information dans les écoles de Belgique et de France. Il a bien voulu nous donner une série d'articles pour lesquels nous le remercions chaleureusement. Les observations et les réflexions du rapporteur au Congrès de Lausanne nous enrichiront et contribueront sans doute à aider l'école Suisse romande à se trouver elle-même.

Introduction

Un des aspects déplaisants du decrolysme c'est son sectarisme. Hors de lui pas de salut pour nous autres, pauvres éducateurs ! C'est son sectarisme et cette croyance mystique en la valeur universelle des quatre centres d'intérêt, et cette foi aveugle en une succession de démarches intellectuelles bien tranchées : à l'impression première globale, vous dira-t-on, doit succéder une observation analytique complétée par un travail d'association ; la structuration se fait et aboutit à une synthèse. Ces mots-là, vous les entendrez, dix fois répétés, à toute occasion.

Mais si l'observateur fait taire en lui l'agacement né de cette impression première, il reconnaîtra loyalement, après avoir étudié le système scolaire belge, que parmi toutes les méthodes d'éducation nouvelle qui nous sont proposées, le decrolysme reste une des plus fonctionnelles, une des plus riches, une des plus sûres.

fonctionnelle...

Fondée sur l'observation active, elle est conforme à la loi biogénétique. Car l'homme a agi avant de penser et c'est l'expérience vécue qui forge tout être vivant. Fonctionnelle à un autre titre encore, parce

qu'elle reflète continuellement la marche de l'esprit humain : (analyse à partir du concret synthétique, puis synthèse à partir de ce réel analysé). Marche, si j'ose dire, spiralée, chacun de ces couples d'opérations menant l'enfant à un palier un peu plus élevé.

riche...

Non seulement elle donne aux enfants toutes les notions figurant au programme (on est très strict sur ce point !) mais elle leur départit une quantité de notions pratiques qui restent ignorées à l'école traditionnelle.

sûre...

Elle n'est pas un ensemble de techniques juxtaposées, manteau troué impropre à recouvrir l'ensemble de l'activité scolaire, mais forme tout un système logique, soigneusement pensé, peut-être même un peu figé ! Première en date des méthodes d'éducation nouvelle, elle a passé par le feu de l'expérience. L'enseignement officiel en a retenu que ce qui a résisté à l'épreuve et en a imprégné le Plan d'études de 1936.

Sûre encore parce qu'elle s'est révélée adaptée à un peuple qui sur bien des points, a une mentalité semblable à la nôtre : un peuple pratique, ordré, un peu terre à terre, prudent et mesuré et qui répugne à l'aventure.

La didactique decrolyenne est moins révolutionnaire qu'on ne le suppose et ses procédés laissent peu d'initiative à l'enfant. L'individualisation, le travail en équipes n'y occupent guère la place qu'ils méritent et c'est le plus grave reproche que, personnellement, je ferais au système...

Il en résulte qu'une classe decrolyenne en activité apparaîtra, à première vue, assez traditionnelle. Car durant les deux premiers des trois stades méthodologiques decrolyens (observer, associer, s'exprimer) la leçon collective reste la règle. Le maître fait observer, conduit l'enfant aux liens associatifs dans l'espace et le temps, en procédant comme l'instituteur de chez nous par une habile maïeutique. C'est la classe de la main qu'on lève... L'individualisation n'apparaîtra qu'au moment de l'expression, la troisième étape de cette immuable trilogie.

* * *

Les responsables de l'enseignement, en Belgique, reprochent au decrolysme pur sa tendance à ne pas introduire systématiquement et progressivement les notions scolaires ; ils déplorent cette pédagogie du hasard qui fait fi du programme et empiète sur celui des années suivantes ; ils blaguent gentiment l'« observationnite » decrolyenne, teintée d'impressionisme genre... « voyez ! » ; ils critiquent également le verbalisme et l'anthropomorphisme inhérents au système.

A vrai dire, ces critiques, on les peut adresser à toutes les formes d'éducation non traditionnelles. Dès qu'on répond aux intérêts des gosses on est entraîné hors des cadres tracés par le législateur, cadres qui reflètent toujours la préoccupation d'une adaptation sociologique de l'enfant. On conviendra que le decrolysme, dont la devise est : « l'école pour la vie, par la vie », se montre à cet égard moins osé que d'autres formes plus gratuites d'éducation nouvelle.

Que diraient ses détracteurs s'ils se penchaient sur l'école romande, traversée de multiples influences parfois divergentes et inconciliables, qui rendent perplexes et le corps enseignant, et les autorités scolaires ?

Ce qui nous manque, nous le sentons confusément, c'est l'adoption de certaines constantes, c'est l'établissement d'une solide charpente uniforme, qu'habilleraient ensuite à leur guise nos bons ouvriers de l'enseignement.

Le decrolysme (qui sous-entend beaucoup plus et beaucoup mieux que les quatre vastes centres d'intérêt) est capable de nous orienter dans cette recherche d'une didactique mieux structurée. C'est pourquoi les notes de voyage qui suivront me paraissent apporter des indications utiles aux éducateurs romands, préoccupés par l'évolution actuelle de l'enseignement primaire.

* * *

Une précision s'impose encore, dans cette introduction : l'école publique belge est-elle decrolyenne ?

Les milieux officiels de Belgique laissent facilement entendre que le decrolysme est en régression. Ils visent, par cette déclaration, le decrolysme pur (disciples liés à la famille du maître et dissidence de l'école nouvelle Hamaïde) qui exige jardins, basses-cours, ateliers, salles bourrées de matériel, qui donc se heurte aux contingences matérielles. De fait ce decrolysme-là est réservé à une élite enfantine ; il est représenté par des écoles privées s'appuyant sur une collaboration matérielle et intellectuelle de la famille qu'on ne saurait réclamer de l'ouvrier. Ironie cruelle ! cette méthode que Decroly a créée pour les deshérités sert (sauf à l'institut d'Uccle) les intérêts de quelques centaines d'enfants de la haute bourgeoisie...

Mais, au sens large du terme, chacun est decrolyen, en Belgique. L'influence générale de cette philosophie éducative se révèle immense. Si le Plan d'études de 1936 « inspiré par l'œuvre scientifique du docteur Ovide Decroly », comme le rappelait la circulaire ministérielle du 5 février 1946, est actuellement l'objet d'une revision, il ne s'agit nullement d'un abandon des principes de base.

La circulaire ministérielle du 7 avril 1950 le dit expressément :

« Après bientôt quinze années de mise à l'épreuve le moment nous semble venu de procéder aux travaux d'entretien, de retouche et de mise au point que postulent à la fois les acquisitions de la pédagogie expérimentale et les signes de l'expérience quotidienne. Le Plan sera donc incessamment remis sur le métier. Est-il besoin de répéter qu'il ne s'agit ni d'un désaveu ni d'un retour en arrière ? »

Puissent ces intentions être respectées malgré le changement ministériel survenu à la suite des élections du 4 juin 1950 ! Les éducateurs laïques de Belgique craignent que le gouvernement chrétien-social issu de cette consultation populaire ne soit moins bien disposé envers l'éducation populaire que le gouvernement précédent, qu'il ne favorise l'école libre au détriment de l'école publique et qu'il ne cherche à mettre fin à l'expérience d'éducation nouvelle dans laquelle est engagée la Belgique.

Ad. Ischer.

L'ECOLE SUISSE DE GÊNES

Dans le but d'établir un contact plus étroit entre le corps enseignant romand et les écoles suisses à l'étranger, l'Educateur publiera ces prochaines semaines des courts rapports provenant de ces établissements. Nous apprendrons ainsi les difficultés, les joies et les espoirs de ces hommes qui tiennent bien haut sur la terre étrangère le flambeau de l'école suisse.

L'école suisse de Gênes, qui s'apprête à fêter cette année son centenaire, est la doyenne des écoles suisses à l'étranger, si nous ne faisons erreur. Doyenne toujours jeune, toujours vive, qui, après les dures années de la guerre, se propose de nouveaux buts et regarde l'avenir avec confiance. L'année du centenaire ne doit-elle pas être aussi, si Dieu et... l'administration italienne le veulent, l'année de l'acquisition du nouveau bâtiment, de la création d'un jardin d'enfants et de l'agrandissement de tous les locaux scolaires ?

Toujours est-il que l'Ecole, avec ses 190 élèves, atteint le niveau des meilleures années d'avant-guerre et utilise ses locaux au maximum de leur capacité. Aussi, délivré du souci du recrutement des élèves, le Comité et la Direction de l'Ecole ont-ils pu, au début de l'année scolaire 1950-51, vouer toute leur attention à la réorganisation et à la simplification des programmes. Après quatre années d'école élémentaire, les élèves suivront les cours complets du pro-gymnase, soit 5 ans. La mise sur pied d'un tel programme a pour but de faciliter à nos étudiants l'accès au gymnase, tant en Suisse qu'en Italie. Dans ce sens, le pro-gymnase comprendra deux sections, l'une dite moderne, ou suisse, destinée aux élèves qui veulent poursuivre leurs études en Suisse, et l'autre, dite classique ou italienne, réservée aux étudiants qui entendent continuer leurs études en Italie. La première section assure l'enseignement de l'italien, du français et de l'allemand dès la première année, et de l'anglais dès la troisième. Dans la deuxième section, l'enseignement de l'allemand est remplacé par le latin. Il est envisagé, en outre, dans la première section, de diminuer graduellement les heures d'italien de la IIIe à la Ve classe, afin d'introduire dans le programme des heures supplémentaires de mathématiques et de science, eu égard à l'importance accordée à ces branches dans les gymnases modernes de Suisse.

Grâce à cette réforme, l'école est à même de diriger ses élèves vers des buts précis, ce qui est fort apprécié des parents. Des contacts ont déjà été pris en Suisse, particulièrement à Lausanne, pour obtenir, dès l'accomplissemeent de la réforme, soit dans 5 ans, une reconnaissance pratique de notre diplôme d'études. Souhaitons que ces pourparlers, commencés sous le signe de la sympathie réciproque, aboutissent heureusement !

Mais si, d'une part, la réforme inaugurée est toute à l'avantage des étudiants, elle n'en apporte pas moins un appréciable élément de clarté dans l'enseignement lui-même. Mis en face d'une situation bien précise, le corps enseignant sait désormais où il va et ce qu'on veut de lui. Sa tâche en est grandement facilitée. Jeune, enthousiaste, formant réelle-

ment équipe, il envisage avec un plaisir réel le prochain agrandissement de l'Ecole, qui lui permettra de travailler avec des moyens techniques dignes de son ambition. Il ne nous paraît pas superflu de préciser que le corps enseignant du nouveau pro-gymnase comprend trois licenciés (en langues, mathématiques et histoire) et deux maîtres secondaires du groupe langues-histoire. Ainsi armée, l'Ecole suisse de Gênes peut marcher de l'avant vers le succès, sûre de faire honneur à sa tradition centenaire.

Que dire, pour terminer ce bref rapport, sinon souhaiter que les pouvoirs publics suisses se penchent avec une sollicitude accrue sur le sort matériel des maîtres aux écoles suisses de l'étranger ? Sans doute ne sommes-nous pas, ou du moins pas encore, des électeurs, et l'on comprend que certains conseils de la nation aient des soucis plus brûlants. Mais il conviendrait de ne pas oublier le rôle important que jouent, dans l'influence de la Suisse à l'étranger, ses nombreuses et vaillantes écoles. Et le bon renom de notre patrie vaut bien quelques sacrifices, ce semble, qui ne devraient pas être supportés uniquement par des maîtres dont l'exil, en définitive, ne peut s'accommoder longtemps d'une situation bien précaire.

Gênes, le 8 janvier 1951.

Roger Schaffter, directeur.

BARCELONE

L'école de Barcelone est la seule école suisse de la Péninsule Ibérique. Avant qu'elle fut fondée en 1919, les Suisses de Barcelone envoyaient leurs enfants à l'Ecole française ou à l'école allemande. Il y avait déjà dans la Colonie suisse l'idée d'une école et c'est la Grande guerre avec les rivalités des écoles étrangères qui favorisa ces desseins et la fondation d'un « Schulverein ». Ce sont les membres de cette institution, qui par leur contribution ont rendu possible la fondation de la « Escuela Suiza » de Barcelone.

En 1920, on loue une maison et une vingtaine d'enfants sont admis au jardin d'enfants et en première classe. En 1924, déjà la générosité de la Colonie Suisse permet l'inauguration d'une maison d'école, bâtie dans la partie supérieure de Barcelone qui sera bientôt le centre de cette immense ville. Douze salles d'écoles, quelques petits locaux et une grande salle de conférences suffisent aux exigences d'une instruction moderne. Les élèves peuvent se distraire dans une vaste cour dont la partie à l'abri — les jours de pluie sont rares — est couverte par le jardin d'enfants construit en 1947 grâce au legs d'une compatriote.

En 1936, l'Ecole suisse comptait 300 élèves ; pendant la guerre civile elle était fermée. En 1939, 167 élèves s'y inscrivirent de nouveau. Cette belle institution n'a point perdu de sa renommée puisqu'elle est aujourd'hui fréquentée par 360 élèves, dont le quart environ est suisse. Le reste se compose d'Espagnols et d'élèves de nationalités différentes. Comme la Colonie suisse ne s'agrandit pas, l'école doit de plus en plus compter avec les Espagnols, qui souvent préfèrent envoyer leurs enfants à une école étrangère qu'à un de leurs collèges nationaux ou

religieux. Le standard de vie en Espagne est très bas et quoique le professeur suisse gagne le double de son collègue espagnol, son séjour à l'Ecole suisse ne peut être que passager. La plupart des professeurs ne restent que deux ans à Barcelone, fait défavorable à la bonne marche de l'école, mais qui jusqu'à présent n'a pas pu être résolu. Treize Suisses, quatre Espagnols et un Anglais enseignent à notre école. Le plan d'enseignement s'adapte aux plans suisses. Dès la première classe on parle l'allemand aux élèves. La tâche des professeurs et ardue dès les premiers moments : la grande majorité des élèves ne parlent que l'espagnol et même souvent la langue régionale (le catalan) seulement. Durant leur séjour à l'école suisse, ils arrivent à s'exprimer non seulement très clairement en allemand sinon en français et même en anglais.

Notre peine à former ces jeunes gens et ces jeunes filles est largement récompensée, lorsque nous apprenons que ceux qui continuent leurs études en Suisse sont à la hauteur de leurs condisciples et suivent le programme de nos cantons avec facilité.

Nous tenons à faire ressortir qu'en dépit de la crise que traverse l'Espagne actuellement, notre œuvre continue à se maintenir grâce à la bonne volonté et générosité de la Confédration et de nos chers compatriotes ainsi que des nombreux parents de nos élèves qui nous aident moralement et matériellement dans notre tâche.

POURQUOI LES RESULTATS DE L'EXAMEN D'HISTOIRE SONT-ILS SI MEDIOCRES ?

Extrait du rapport 1949 de M. F. Burki, expert en chef des examens de recrues

Le corps enseignant vaudois a discuté dans ses assemblées officielles de 1950 du programme et des manuels d'histoire ; par conséquent, on s'intéressera aux réflexions qu'inspirent aux experts les examens pédagogiques des recrues.

Plusieurs parmi mes collaborateurs, et en particulier mon suppléant, ont dit dans leur rapport de l'an dernier l'impression fâcheuse que laisse l'examen d'histoire. Cette année, tous les experts confirment une fois de plus la pauvreté générale des connaissances dans ce domaine. L'examen de cette branche est si laborieux et si décevant que certains experts se laissent aller à réduire à la portion congrue le temps qu'ils lui consacrent.

L'ignorance des grandes dates de notre histoire et de ses caractéristiques essentielles est frappante au plus haut point. Il n'est pas exagéré de dire, par exemple, qu'à peine la moitié de nos recrues connaissent à coup sûr la date de fondation de la Confédération. L'évocation des noms de Morgarten, de Sempach, de St-Jacques, de Dornach, de Grauholz, n'éveille chez la plupart que des souvenirs confus et embrouillés. Leur visage s'éclaire alors d'une brève lueur de ressouvenir, aussitôt éteinte qu'allumée : rien de solide et de précis ne se lève de leur mémoire. Qui plus est, les grandes étapes de nos fastes — séparation de la Confédération d'avec l'Empire germanique, catastrophe de

1798, naissance de la Suisse moderne de 1848 — sont également ignorés de la grande majorité de nos jeunes gens, aussi bien secondaires que primaires.

Cette ignorance quasi générale de notre histoire a induit parfois le corps enseignant — et certains experts — à jeter le manche après la cognée. « A quoi bon tant d'efforts, disent-ils, pour une si maigre moisson ? L'écolier primaire n'est pas mûre pour un enseignement fructueux de l'histoire. N'abordons cette discipline que plus tard. » C'est là un raisonnement qui pèche par la base. Ne convient-il pas de se demander, en effet, si les résultats de l'enseignement de l'histoire ne sont pas conditionnés par la façon dont cet enseignement est conçu ?

Il faut surtout que l'enseignement de l'histoire soit *adapté à l'âge* de celui qui le reçoit. Cela signifie qu'il doit agir tout d'abord et principalement sur le cœur et frapper l'imagination de l'élève. Un enseignement qui ne sait pas faire revivre l'histoire laisse l'élève indifférent, si parfait soit-il du point de vue purement méthodique. D'ailleurs n'est juste sur le plan de la méthode que ce qui est juste aussi dans l'ordre psychologique.

Un enseignement rationnel de l'histoire contribuera à former le jugement et à développer la faculté de réflexion ; tel est en tout cas son but dans les classes supérieures de l'école publique. C'est ainsi qu'à propos des prodromes de la guerre des paysans, on pourra traiter le problème de la formation des prix de façon à le rendre aisément compréhensible, de même que le jeu de la loi de l'offre et de la demande. Il n'est pas difficile non plus de montrer les causes et les effets historiques du bouleversement industriel et agricole d'après 1800.

Qu'attend l'élève des leçons d'histoire ? Le tableau haut en couleur, la scène dramatique, des personnages qui l'enthousiasment. Gœthe a dit que le principal avantage de l'histoire, c'est qu'elle éveille l'enthousiasme. Pour prévenir tout malentendu, disons cependant que les leçons d'histoire doivent, elles aussi, donner matière à réflexion ; mais ce ne doit pas être là la préoccupation dominante. Il est bon de se rappeler que la Réforme en soi n'intéresse pas l'enfant, mais bien la figure de Luther ou celle de Zwingli ; ce n'est pas non plus la Révolution française qui capte son attention, mais plutôt les hommes de cet événement et surtout Napoléon. C'est uniquement par le côté affectif dont ces personnages sont le mobile, que l'on peut parvenir à ouvrir l'esprit aux considérations rationnelles dont l'histoire doit être finalement l'objet.

Le besoin d'envisager les événements de l'histoire sous l'angle de leur enchaînement et d'en dégager les grands courants d'idées ne se fait sentir que plus tard. On peut le concevoir chez le gymnasien, chez le normalien et, dans une certaine mesure, chez les jeunes gens de l'école complémentaire professionnelle ou civique. Il est alors possible de considérer l'histoire de haut et d'en présenter une vue d'ensemble telle que les relations de cause à effet s'imposent naturellement à l'esprit.

Dans nos examens, il faut nous attendre à n'avoir qu'exceptionnellement des recrues parfaitement au courant de leur histoire natio-

nale. Même chez celles d'entre elles qui furent à l'école « ferrées à glace » dans ce domaine, il y a gros à parier qu'on ne trouvera plus que des souvenirs vagues et confus. Les faits relevant de l'économie, de la géographie ou de l'instruction civique résistent mieux à l'oubli parce que l'actualité ou l'expérience en rafraîchissent constamment la mémoire. Nous faisons tous, et chaque jour, une petite répétition dans ces domaines, que nous le voulions ou pas. Sans doute ce savoir est accidentel, fragmentaire, insuffisant, mais il n'en existe pas moins.

Pour l'histoire, la vie de tous les jours, la pratique de la chose publique ne constituent pas une répétition. Les fêtes commémoratives elles-mêmes ne sauraient suppléer au défaut de mémoire. Les examens de 1949 ont montré que les recrues avaient généralement oublié l'événement historique qu'on avait commémoré en 1948. L'histoire s'occupe en effet du passé, c'est-à-dire de faits qui ne se reproduiront plus de la même façon ; l'événement historique est soustrait à la vue immédiate ; il ne se déroule pas sous nos yeux ; il ne se répète pas dans le présent ; il n'est pas évident à l'esprit comme peuvent l'être les problèmes géographiques, économiques ou politiques. C'est pourquoi il est bien naturel que les connaissances d'histoire acquises sur les bancs de l'école disparaissent presque entièrement une fois la scolarité achevée ; elles ne sont pas sans cesse rappelées à la mémoire par l'expérience. Le seul savoir qui existe encore a trait à quelques grandes dates que l'instituteur s'est attaché à imprimer dans la mémoire de ses élèves.

Il est donc naturel que les recrues se montrent particulièrement réticentes lors de l'examen d'histoire. *Il serait complètement faux d'en conclure à l'inutilité de l'enseignement de cette branche.* N'oublions pas ce que disaient Pestalozzi et Gotthelf : l'instruction n'a pas pour but véritable d'enseigner beaucoup de choses, mais vise à éveiller et à stimuler les forces de l'esprit et celles de l'âme ; la science est avant tout un moyen, non une fin en soi. Nous ne devons pas apprécier le rendement de l'instruction publique uniquement d'après l'ampleur des connaissances acquises, et cela surtout pas dans le domaine de l'histoire. La culture, c'est ce qui reste lorsqu'on a tout oublié, a dit un grand écrivain. La formule est évidemment paradoxale : le savoir fait aussi partie de la culture générale ; mais elle a quelque chose de juste. Ne nous décourgeons pas lorsqu'à l'examen d'histoire, la science paraît médiocre. On a déjà relevé ici que les puissants sentiments patriotiques, qui procèdent d'un enseignement vivant de l'histoire, continuent à agir, alors même que les faits ont depuis longtemps disparu de la mémoire. Cela seul suffit à justifier le maintien de l'histoire comme branche d'enseignement.

Comment faire passer l'examen d'histoire ?

Exemples de questions demandant de la réflexion.

Les Autrichiens ont révélé aux Uranais qu'ils étaient au fond un peuple de marchands. Comment ? Aujourd'hui, la moitié de la population est occupée dans l'industrie et l'artisanat. Qu'en était-il autre-

fois ? Pourquoi ne trouve-t-on pas de vestiges de constructions lacustres dans le lac de Wallenstadt ni dans celui des Quatre-Cantons ? Les Confédérés attribuaient une très grande importance aux villes de Bâle et de Schaffhouse. Pourquoi ? La guerre des paysans peut-elle se reproduire ? Quels noms montrent aujourd'hui encore que Colomb se crut aux Indes ? Pourquoi la constitution de 1848 a-t-elle intensifié la vie économique ? La mécanisation de l'industrie textile a eu de graves conséquences pour beaucoup de gens. Lesquelles ?

Pourquoi les Confédérés n'ont-ils pas tenté d'arrêter les Autrichiens sur le Rhin ? Pourquoi les Français se sont-ils heurtés en 1798 à une faible résistance dans les cantons citadins et à une forte résistance dans les cantons ruraux ? Quelles pouvaient être les causes de conflits entre les cantons de l'ancienne Confédération ? Les gravures révèlent que les châteaux de Bellinzone sont moins fortifiés du côté du sud que vers le nord. Pourquoi ? Pourquoi appelle-t-on la région du lac des Quatre-Cantons le berceau de la Confédération ? (Un groupe de 5 manœuvres originaires de Schwyz et de Zurich n'ont pu répondre à cette question). Avant 1798, il était pour ainsi dire impossible d'empêcher les Suisses de prendre du service étranger ; après cette date, on eut beaucoup de peine à recruter 16 000 hommes pour ce service. Pourquoi ? Pourquoi Napoléon a-t-il annexé le Valais à la France ? Pourquoi n'a-t-on pas aménagé des retranchements dans le canton d'Uri ? Le château de Lausanne porte les armoiries de Berne. Pour quelles raisons ? (Un groupe d'agriculteurs bernois n'a pu la donner.)

M. Henri Frei fait les suggestions suivantes au sujet du déroulement de l'examen d'histoire : L'expert doit remédier au manque de connaissances en exposant aux recrues les faits historiques connus de la plupart d'entre elles, mais qu'elles n'ont pas présents à la mémoire sur le moment. A cet effet, il convient, ne serait-ce que pour gagner du temps, de recourir à du matériel d'enseignement intuitif. J'emploie de préférence un tableau récapitulatif de divers événements, qui sont en relation les uns avec les autres et j'en fais rechercher l'interdépendance ou au contraire les différences. Voici des exemples :

1. Marignan — Garde suisse à Paris — Les Suisses à l'uniforme rouge dans la campagne de Russie. Question : De quels événements s'agit-il ? On pourrait donner un titre commun aux trois tableaux. Lequel ? En quoi les trois événements diffèrent-ils ?
2. 1315 (Morgarten), 1415 (conquête de l'Argovie), 1515 (Marignan). Questions : Explication des événements. Chacun d'eux marque le début d'une nouvelle période dans l'histoire suisse. Laquelle ? (guerres défensives - guerres de conquête - début de la neutralité).
3. Nicolas de Flue — La soupe au lait de Kappel — Guerre des paysans — Erection d'un arbre de la liberté. Question : Quels antagonismes politiques traduisent ces quatre gravures ?

Un examen ainsi conçu montre que l'enseignement a porté des fruits plus nombreux qu'il n'y paraît à première vue. Il faut se rappeler que la majorité des recrues n'ont plus eu depuis des années à s'occuper de questions d'histoire, alors qu'elles ont l'occasion de lire

quotidiennement dans les journaux des relations touchant des problèmes économiques et politiques. La lecture de la presse permet d'acquérir, d'étendre et d'approfondir ses connaissances en géographie. Tel n'est guère le cas en matière d'histoire. Sans doute un article d'histoire est-il publié de temps en temps dans les journaux. Mais les études de ce genre sont généralement sans rapports avec l'actualité. Elles ont le plus souvent pour but de rappeler la date de l'événement dont elles traitent ; le public ne les lit pas toujours à cause de leur longueur excessive.

Les rédactions de journaux ne pourraient-elles pas contribuer davantage à l'extension de la culture de notre peuple en matière d'histoire ? Il ne saurait évidemment s'agir de publier de longs articles, mais de faire succinctement, dans le plus grand nombre d'occasions possibles, des parallèles entre les événements d'aujourd'hui et l'histoire de notre passé.

E. Oberholzer, expert du Ve arrondissement.

L'histoire est le point faible dans nos examens. Les anciens élèves des écoles primaires ont entendu en classe des histoires, plutôt que de l'histoire. Les recrues qui ont fréquenté les collèges connaissent mieux l'histoire de la Grèce et de Rome que celle de leur patrie. L'histoire mondiale est familière aux anciens élèves du gymnase, qui ne connaissent l'histoire suisse que comme un reflet des événements européens. L'examen exige non seulement le savoir, mais aussi la pensée historique. Il vaut mieux que les recrues connaissent les dates de 1291, de 1386 et de 1515, plutôt que rien du tout.

Mais il est une autre méthode de faire subir l'examen d'histoire, qui est fondée sur la réflexion :

Quelles sont les promesses consignées dans le Pacte fédéral de 1291 qui sont encore valables aujourd'hui ? Lesquelles ne le sont plus ? Qu'y a-t-on ajouté ? Où le Pacte fédéral est-il actuellement en vigueur ?

Quelle était la teneur du serment prêté par les 33 hommes du Grutli ? Pourquoi se sont-ils réunis de nuit et sur cette prairie écartée ? Le Grutli a été plus tard le théâtre d'un serment semblable. Lequel ?

L'entrée dans la Confédération, de Lucerne, de Zurich et de Berne lui a donné un tout autre visage. L'entente entre cantons citadins et cantons ruraux ne s'est réalisée qu'après des heurts intérieurs. A qui est-elle due ?

Autres alliances pour se libérer de la domination féodale. L'union fait la force : Appenzell, Grisons, Valais. Les chevaliers dans les rangs des paysans.

Les Confédérés portent leurs frontières au Rhin, au Jura, au lac Léman, au-delà des Alpes, jusqu'aux lacs de la haute Italie.

Pendant des siècles, les Confédérés n'ont pas songé à se séparer de l'Empire germanique. C'est l'empereur lui-même qui a favorisé cette évolution. Les Confédérés se détachent de l'Empire, d'abord en recourant aux armes, puis en négociant.

Les Confédérés assujettirent des pays et des peuples. N'agirent-ils pas à l'encontre des principes de liberté et d'indépendance dont ils se réclamaient ? Existe-t-il des motifs qui justifient la domination que les Confédérés avaient étendue sur des pays sujets ?

La situation des paysans était difficile à l'issue de la guerre de Trente ans. Après la guerre mondiale de 1914 et de 1939, la situation des paysans rappelait celle d'après la guerre de Trente ans. Et pourtant, la guerre n'a pas éclaté. Les agriculteurs ont d'autres moyens à leur disposition pour arriver à leurs fins.

Les Français ont apporté à la Confédération une nouvelle constitution, celle de la République une et indivisible. Les Confédérés ne pouvaient pas la supporter. Pourquoi ? Et pourtant, la constitution actuelle a repris certaines dispositions de sa devancière.

Au moyen âge, l'artisanat jouait un rôle important dans les villes. Aujourd'hui également, il met en œuvre une politique professionnelle énergique.

La naissance de l'industrie a donné lieu à une nouvelle classe professionnelle. Au début, sa situation n'était pas facile. Elle a conquis le droit à l'égalité de traitement avec les autres classes. Nouveaux moyens de lutte. Leur résultat ?

Durant la première moitié du XIXme siècle, St-Gall a expédié ses broderies à Lyon par la voie détournée de Constance-Strasbourg et en Italie par Innsbruck-le Brenner. Est-ce encore le cas aujourd'hui ?

On parle de 22, mais aussi de 25 cantons suisses. Pour quelles raisons trois cantons se sont-ils séparés en deux demi-cantons ? Le partage a différentes conséquences politiques pour les six demi-cantons.

Un ours figure sur les armoiries de Berne et d'Appenzell, un bouquetin sur celles des Grisons, deux lions sur celles de Thurgovie, un aigle sur celles de Genève. Quelle est l'origine de la présence de ces animaux sauvages sur ces armoiries cantonales ? Qui peut me décrire les armoiries de St-Gall, de Bâle, d'Unterwald, d'Uri et du Valais ?

Représentons-nous le service à un guichet du premier chemin de fer suisse Zurich-Baden en 1847.

Les tunnels du St-Gothard, du Simplon et de l'Albula sont loin d'avoir cent ans. Représentons-nous les communications entre la Suisse et l'Italie avant la construction de ces tunnels.

On est en train d'aménager une station de télévision au Jungfraujoch. C'est le moyen de transmission le plus récent. Quels sont ceux qui sont actuellement en usage ? Quels étaient ceux qu'on employait autrefois ? Les moyens de transmissions ont toujours dépendu de l'état de la technique.

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. Ils n'ont rien à voir avec l'énumération des dates d'histoire. Ils visent bien davantage l'esprit que la lettre de l'histoire. Ils montrent que l'examen a tout avantage à borner son objet à une seule constante, dont il s'agit pour les recrues de déceler l'origine, le développement et les répercussions sur le présent. C'est ce qui s'appelle « penser l'histoire ».

H. Lumpert, expert du VIe arrondissement.

OFFICE CENTRAL SUISSE DE DISTRIBUTION DE MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT PAR LES PROCÉDÉS VISUELS

Lanternes de projection CAMERAFIX et films fixes des Editions Filmées de Paris

CAMERAFIX (Type A. connu jusqu'à ce jour) Fr. 160.—
CAMERAFIX (Type ST. plus lumineux - nouveau) Fr. 197.—
Films fixes . . . . . Fr. 2.50 et Fr. 2.75

Résistance additionnelle pour tensions supérieures à 125 V.

Commandes exécutées par l'Office central suisse de distribution de matériel d'enseignement par les procédés visuels: **FILMS DE ROMANDIE, EMMANUEL ZÜRCHER NEUCHATEL**

Voyages G. Mugellesi, VEVEY Tél. 5.33.53

19-28 février: **Rome - Naples - 2 jours à Capri - Pompei - Amalfi - Sorrento.** Fr 375.—.
23-26 mars: **Venise 4 jours.** Fr. 155.—.
2-7 avril: **Florence-Pise.** Fr. 205.—.
9-14 avril: **Venise-Trieste.** Fr. 210.—.
19-22-26 avril: **Stresa-Ile Borromée** — un jour — Fr. 35.—.
En mai: **La Corse** — autocar - avion — 8 à 10 jours?

DEMANDEZ RENSEIGNEMENTS ET CIRCULAIRES
ORGANISATIONS VOYAGES POUR LES ÉCOLES ET SOCIÉTÉS

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

Modeler, quel plaisir !

Les élèves jubilent, le maître sourit. Il va voir les progrès de ses artistes en herbe. De leçon en leçon, les doigts diligents deviennent plus habiles. Quel plaisir on éprouve à faire un tel travail créateur. L'enseignement du modelage est en outre un précieux stimulant pour le dessin, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie. Avec des frais minimes, on obtient des résultats étonnants. 4375 travaux, parmi lesquels se trouvaient des œuvres vraiment réussies, ont été envoyés à cuire l'année dernière. Ce sont des souvenirs durables de belles leçons ! *Demandez des échantillons gratuits* des différentes qualités d'argile à modeler Bodmer. Directives détaillées contre envoi de 90 ct. en timbres - poste (gratuites avec une commande de 10 balles d'argile). Exposé fondamental du professeur A. Schneider, St-Gall, Fr. 1.40.

E. BODMER & Cie
Fabrique de céramique, Zurich
Uetlibergstrasse 140
Tél. (051) 33 06 55

Vos imprimés
seront exécutés avec goût par l'
Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé - Un seul carnet pour tous les cours

ACADEMIA	ACTO	UNI
2 anneaux	6 anneaux	2 anneaux

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPETERIES

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne — 3 étages, mais pas de vitrine

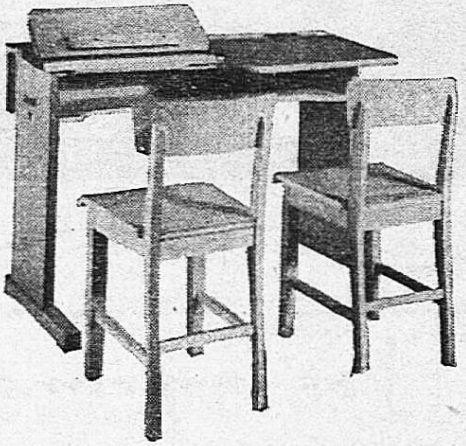

Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)
vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**
à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

Commissions scolaires ayant fait l'acquisition de projecteurs 16 mm. sonores cèdent

appareils muets état de neuf

Paillard 750 W., coffret, transform., dernier modèle. Kodak 750 W., cofiret, dernier mod. Kodak 500 W., coffret, excel. état. Projecteurs **Sonors** Dixi, Kodak, Natco, Revue, Movie-Mite. Reprise d'appareils muets.

MONTREUX, 17 février 1951 LXXXVIIe année — No 7

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE :

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

Notre marque de fabrique « LA CHAPELLE DE TELL » est la garantie d'une qualité irréprochable

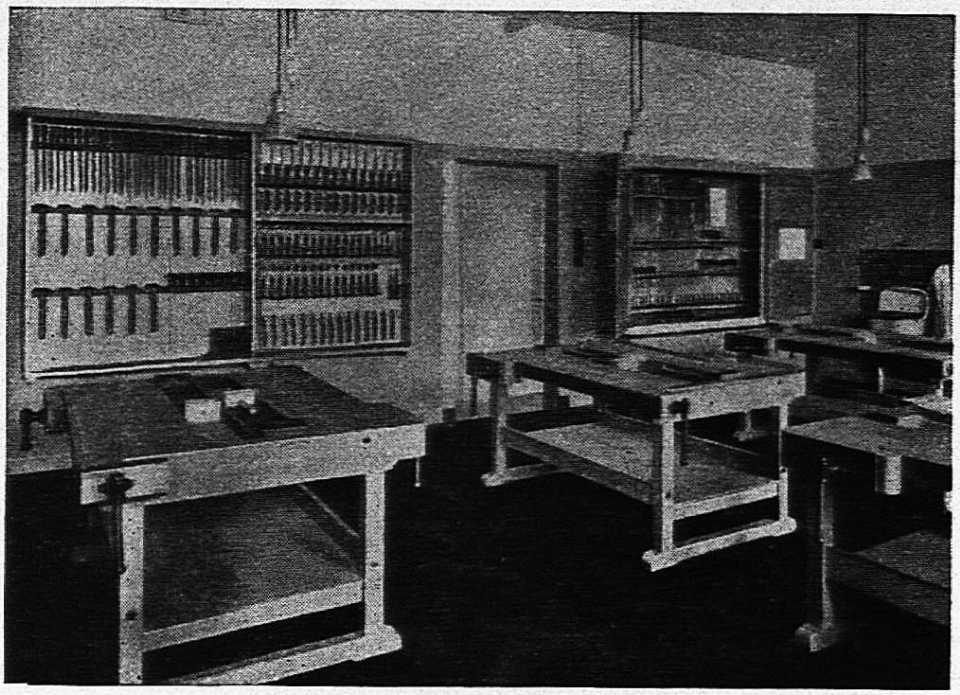

ATELIERS POUR TRAVAUX MANUELS

Nouveaux équipements - Agrandissements
Conseils - Devis détaillés et expériences à votre disposition

LACHAPPELLE FABRIQUE D'OUTILS MONTÉS S. A. Tél. (041) 2.03.64 - Fondée en 1840 **KRIENS**

Doublez
l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf

Service rapide et soigné !

Prix avantageux !

Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies S.A.
PULLY
AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

COLONIES DE VACANCES
COURSES D'ÉCOLES

EN GRUYÈRE
Au chalet entr'aide ouvrière
à Montbarry

Alt. 800 m. - 64 couchettes - Chambres et dortoirs. Rabais spéciaux pour écoles et sociétés. Renseignements à Robert NICOLET, Broc. Tél. (029) 3 16 12 ou (029) 3 15 40

Films fixes - Camérafix

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Ecole Suisse de céramique

CHAVANNES-RENENS (VD)

Apprentissage: 3 ans. Certificat fédéral.

3 sections { Tournage / Moulage-Modelage / Peinture

Les jeunes filles sont admises dans la section peinture

Renseignements et programme auprès de la direction. Téléphone 24 92 14.
Délai d'inscription: fin février 1951. Début de l'année scolaire: mi-avril 1951.

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce
Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.** Enseignements par petites classes. Dir. Prof. J. M. Jomini.

Voyages G. Mugellesi, VEVEY

Tél. 5.33.53

19-28 février: **Rome - Naples - 2 jours à Capri - Pompei - Amalfi - Sorrento.** Fr 375.—.
23-26 mars: **Venise 4 jours.** Fr. 155.—.
2-7 avril: **Florence-Pise.** Fr. 205.—.
9-14 avril: **Venise-Trieste.** Fr. 210.—.
19-22-26 avril: **Stresa-Ile Borromée** — un jour — Fr. 35.—.
En mai: **La Corse** — autocar - avion — 8 à 10 jours.

DEMANDEZ RENSEIGNEMENTS ET CIRCULAIRES
ORGANISATIONS VOYAGES POUR LES ÉCOLES ET SOCIÉTÉS